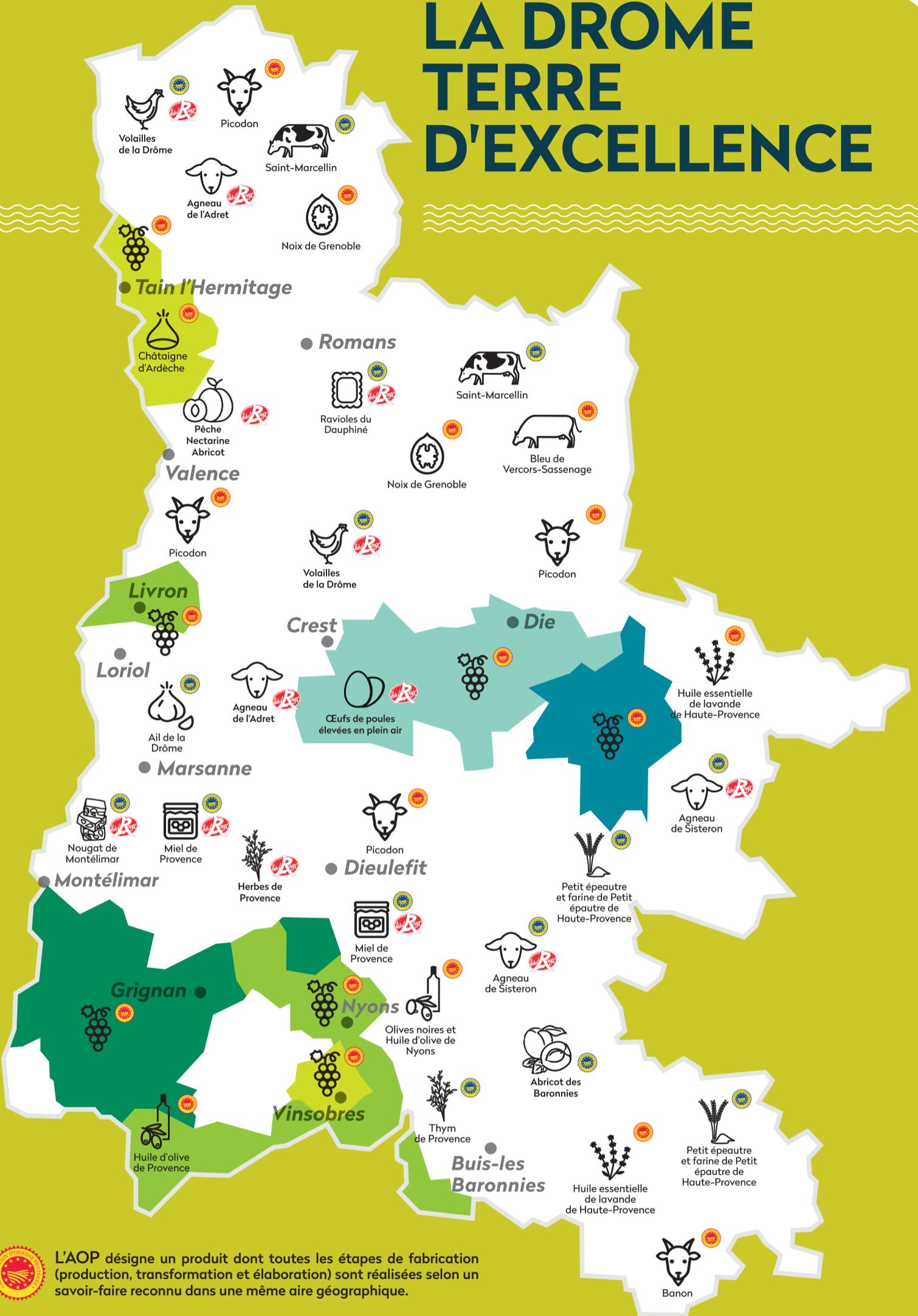


LA DRÔME TERRE D'EXCELLENCE



L'AOP désigne un produit dont toutes les étapes de fabrication (production, transformation et élaboration) sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique.



L'IGP désigne un produit agricole, brut ou transformé, dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique dans laquelle se déroule au moins sa production ou sa transformation selon des conditions bien déterminées.



Le Label Rouge désigne des produits dont les conditions de production ou de fabrication garantissent un niveau de qualité supérieur à celui des produits courants de même nature.

**ENSEMBLE, CULTIVONS
UN AVENIR DURABLE.**



AOP Clairette de Die
AOP Crémant de Die
AOP Côteaux de Die



AOP Côtes du Rhône
AOP Côtes du Rhône Villages



AOP Grignan les Adhémar

AOP Châtillon en Diois
AOP Clairette de Die
AOP Crémant de Die
AOP Côteaux de Die

CRUS DES CÔTES DU RHÔNE
AOP Crozes Hermitage
AOP Hermitage
AOP Vinsobres



VINS IGP
(non figurés sur la carte)

IGP Collines Rhodaniennes
IGP Contés Rhodaniens
IGP Côteaux des Baronnies
IGP Drôme
IGP Méditerranée
IGP Eau de vie des Côtes du Rhône
IGP Marc des Côtes du Rhône